

travailleurs et d'améliorer l'environnement. Les mesures de coopération et d'application contenues dans les deux accords signés aujourd'hui nous ont permis d'atteindre nos objectifs. Ces textes juridiques protègent effectivement les normes de travail en vigueur au Canada et garantissent également le respect de l'environnement à l'échelle du continent.

Les négociations ont été marquées en tout temps par une étroite coopération avec les provinces, qui ont maintenant la possibilité de participer à la mise en oeuvre des deux accords. Il reste maintenant à conclure des ententes formelles avec celles d'entre elles qui désirent accepter les obligations et profiter des avantages découlant des accords.

Si l'ALENA est gage de croissance économique par l'augmentation des exportations, les deux accords signés aujourd'hui nous aideront à faire en sorte que cette croissance ne s'opère pas au détriment des droits des travailleurs ou de l'environnement. Ils constituent un volet important d'une approche que nous voulons positive et prospective à l'égard de la croissance, du développement durable et de la dignité humaine.

Merci.